



Vis caché suite vente moto

Par **catinou**, le **09/03/2009** à **17:25**

j'ai vendu il y a 3 semaines ma moto et l'acheteur maintenant vient de changer le joint de culasse et me dit que je le savais, alors que ma moto n'a pas roulé depuis 1 an et il le savait ,qu'elle a 64000 kms de 1997 et qu'en plus je lui ai baissé le prix de 300 euros quand il a essayé la moto et qu'il roulait assez vite je l'ai bien prévenu qu'elle n'avait pas roulé depuis longtemps et que donc au début il ne fallait pas la pousser c'est une 1000 yamaha thunderace, que dois je faire ? car en plus il me dit que l'expertise coute 500 euros et que c'est à ma charge merci d'avance pour votre réponse